

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Candriam Sustainable Equity Climate Action, un compartiment de la SICAV Candriam Sustainable

Classe R - Actions de Capitalisation : LU1932634451

Autorité compétente: Commission de Surveillance du Secteur Financier
Société de gestion: Candriam

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Principaux actifs traités:

Actions de sociétés à forte ou moyenne capitalisation boursière partout dans le monde qui ambitionnent de devenir les futurs leaders des mesures destinées à faire face au changement climatique.

Stratégie d'investissement:

Le Fonds cherche à atteindre une croissance de son capital en investissant dans les principaux actifs négociés et en sélectionnant des sociétés se livrant à des activités qui permettent d'atténuer le changement climatique ou de s'y adapter. Dans ce contexte, l'indice de référence ci-dessous sera utilisé comme univers d'investissement.

L'équipe de direction fait des choix d'investissement discrétionnaires sur la base d'un processus d'analyse économique/financière et d'une analyse interne de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – tous deux reflétant les risques et les opportunités à long terme – parallèlement à une sélection spécifique fondée sur des considérations thématiques liées au changement climatique.

Tout d'abord, des idées d'investissement sont sélectionnées puis évaluées. Toutes les sociétés sélectionnées ont été identifiées comme étant des fournisseurs de solutions directes et concrètes permettant de lutter contre le changement climatique et/ou le réchauffement planétaire. Puis, chaque société est évaluée, au moyen d'un cadre financier, selon cinq critères fondamentaux : qualité de gestion, croissance de l'activité, avantage concurrentiel, création de valeur et levier financier. Les émetteurs sont évalués sur la base d'une analyse des activités commerciales (manière dont ces activités permettent de répondre aux principaux enjeux du développement durable, par exemple) et des parties prenantes (manière dont les sociétés gèrent les questions majeures liées aux parties prenantes, telles que le personnel et l'environnement). En outre, les émetteurs jugés sujets à des controverses sont également exclus.

L'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir dans des entreprises et des secteurs présentant un impact significatif sur la capacité à atténuer le changement climatique ou à s'adapter à ses conséquences physiques. Certaines entreprises identifiées comme apportant une solution au changement climatique pourraient y parvenir tout en émettant elles-mêmes une certaine quantité de gaz à effet de serre. Il est essentiel pour cette stratégie de ne pas se contenter de considérer les émissions de carbone des entreprises individuelles, mais de prendre en compte leur contribution globale aux objectifs de l'Accord de Paris en s'alignant sur un scénario de faible émission de carbone avec un réchauffement mondial de 2 degrés. Plus précisément, le Fonds vise à aligner l'ensemble du portefeuille sur un scénario de température égale ou inférieure à 2,5 degrés (2 degrés au 1er janvier 2025). Conformément à cet objectif, le Compartiment vise à investir une part plus importante de ses actifs dans des entreprises à fort enjeu que l'indice de référence. Les entreprises à fort enjeu sont définies par le règlement européen sur le référentiel climatique comme celles qui appartiennent à l'un des secteurs considérés comme jouant le plus grand rôle dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

Ce processus d'analyse et de sélection est complété par les résultats des dialogues menés avec les émetteurs.

Cette approche d'investissement amènera le fonds à éviter certains émetteurs en raison de leur piètre contribution à la réalisation ses objectifs de durabilité. Alors que le gestionnaire estime que ces émetteurs sont susceptibles de plier l'échine devant des émetteurs plus durables sur le long terme, la volatilité du marché et les tendances du marché à court terme pourraient faire en sorte que ces émetteurs surpassent les émetteurs plus durables sur des périodes plus courtes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de Candriam et/ou le prospectus.

Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).

La Société de Gestion a créé un mécanisme qui tend à compenser l'empreinte carbone du Fonds et en a confié la mise en place à sa filiale belge, Candriam Belgium. Le mode de fonctionnement de ce mécanisme est le suivant :

La mesure des émissions de gaz à effet de serre (exprimée en équivalent d'émission de CO2) par une société peut être effectuée en distinguant trois sous-ensembles (« Champs »). Le Champ 1 concerne les émissions directes des sociétés. Le Champ 2 concerne les émissions indirectes dues à l'activité de la société. Le Champ 3 concerne les émissions indirectes dues à l'utilisation des produits vendus.

La compensation de l'empreinte carbone du Fonds peut être considérée comme partielle dans la mesure où i) le Champ 3 et ii) l'exposition aux instruments ou dérivés du marché monétaire ne sont pas pris en compte dans le calcul des émissions de carbone.

L'empreinte carbone du Fonds sera estimée chaque mois afin de calculer le montant de crédits carbone nécessaire pour la compenser.

Candriam Belgium demandera à un intermédiaire de compenser l'empreinte carbone du Fonds via l'acquisition de certificats délivrés pour des projets qui réduisent ou évitent les émissions de CO2 (réduction d'émissions vérifiées). Dans le cadre de ce service et selon le montant calculé, tous les crédits carbone acquis seront annulés, permettant ainsi la compensation.

La Société de Gestion réservera 10 % des commissions de gestion nettes encaissées par elle (i) pour soutenir des initiatives en faveur du développement durable, ainsi que (ii) pour éliminer l'empreinte carbone du Fonds.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de Candriam et/ou le prospectus.

Valeur de référence: MSCI ACWI (Net Return)

Le fonds est activement géré et l'approche d'investissement implique le renvoi à un indice de référence.

Définition de l'indice de référence : L'indice mesure la performance du segment des moyennes et fortes capitalisations boursières dans les marchés développés et émergents du monde entier.

Utilisation de l'indice de référence :

- en tant qu'univers d'investissement. D'une manière générale, la majorité des instruments financiers du fonds font partie de l'indice de référence. Cela étant, les valeurs mobilières ne faisant pas partie de cet indice de référence sont admises,
- pour définir les niveaux/paramètres de risque.

Degré d'écart entre la composition du portefeuille et celle de l'indice de référence :

Le fonds étant géré de manière active, son objectif n'est pas d'investir dans toutes les composantes de l'indice de référence, ni d'investir dans la même proportion dans ces composantes. Dans des conditions normales de marché, la « tracking error » du fonds sera importante, soit supérieure à 4 %.

Cette mesure est une estimation de l'écart entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence. Plus la « tracking error » est importante, plus les écarts par rapport à l'indice de référence sont importants. La « tracking error » effective dépend notamment des conditions du marché (volatilité et corrélations entre les instruments financiers) et peut différer de la « tracking error » prévue.

Remboursement des actions: Sur demande, chaque jour, au Luxembourg.

Affectation des résultats: Réinvestissement.

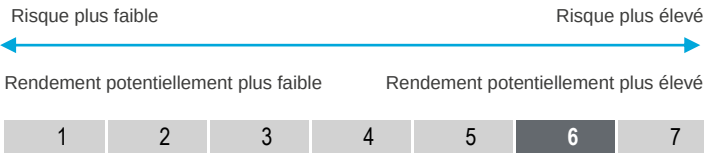
Recommandation: Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 6 ans.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Il n'existe ni garantie ni mécanisme de protection de capital.

L'investisseur doit être conscient du risque important suivant qui n'est pas nécessairement adéquatement pris en compte par l'indicateur :

- **Risques liés aux pays émergents:** Les pays émergents peuvent présenter des incertitudes politiques, légales et fiscales ou d'autres événements pouvant impacter négativement les actifs du fonds. Les actifs traités sur ces pays présentent des mouvements de marché potentiellement plus rapides que sur les grandes places internationales et des écarts de cotation qui peuvent augmenter substantiellement dans certaines circonstances de marché. Ces actifs peuvent se révéler moins liquides, soit ne pas pouvoir être vendus rapidement à des prix raisonnables. Les variations des cours des monnaies de pays émergents peuvent être brusques et substantielles.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Le niveau de risque mentionné reflète la volatilité de l'historique du fonds, éventuellement complété de celui de son cadre de référence. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.
- Les données historiques ne présagent pas du profil de risque futur.
- La catégorie affichée pourra évoluer dans le temps.

FRAIS

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	3.50%
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	1.10%
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions, et réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée et de sortie:

Les chiffres communiqués sont des maximums et dans certains cas, l'investisseur paie moins.

L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller ou de son distributeur la communication du montant effectif.

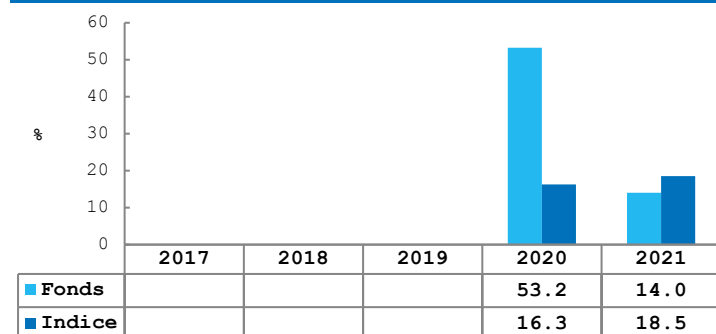
Frais courants:

Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peut varier d'une année à l'autre.

Il n'inclut ni la commission de performance, ni les coûts des opérations de portefeuille, exceptés ceux facturés par la banque dépositaire et les cas où des frais d'entrée/de sortie sont payés par le fonds lors de l'achat/vente de parts d'un autre fonds.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux sections correspondantes du prospectus accessible via www.candriam.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Performances nettes annualisées, hors frais ponctuels.

Année de création de l'action: 2019.

Devise: USD.

Indice :MSCI ACWI (Net Return).L'indice est susceptible d'évoluer au cours du temps sans pour autant induire un changement important de stratégie.Ainsi, les performances affichées pour une ou plusieurs années pourraient différer de celles de l'indice actuel pour la ou les années correspondantes.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire: CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

Ce document décrit une catégorie d'actions d'un compartiment de Candriam Sustainable. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments. Les autres catégories d'actions existantes sont listées dans le prospectus.

L'investisseur a le droit de demander la conversion de ses actions en actions d'une autre catégorie du même compartiment ou en actions d'une catégorie d'un autre compartiment du fonds en fonction des critères d'éligibilité et selon les modalités disponibles auprès de son intermédiaire financier.

Le compartiment ne répond que des dettes, engagements et obligations qui peuvent être mis à sa charge.

Des informations supplémentaires sur le fonds sont disponibles dans le prospectus et les rapports périodiques qui peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la Société de Gestion et consultés à tout moment sur le site internet

www.candriam.com. Ces documents sont disponibles dans une des langues acceptées par l'autorité locale de chaque pays où le fonds est autorisé à commercialiser ses actions ou dans une langue usuelle de la sphère financière internationale. Toute autre information pratique, notamment le dernier prix des actions est disponible aux endroits cités ci-dessus.

La législation fiscale de l'état membre d'origine du fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris la composition du comité de rémunération, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et de comment cette politique est consistante avec la considération des risques et impacts de durabilité, sont accessibles sur le site internet de Candriam via le lien https://www.candriam.com/siteassets/legal-and-disclaimer/external_disclosure_remuneration_policy.pdf.

Un exemplaire imprimé sera mis à disposition gratuitement sur demande.